



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mali et Niger

Question écrite n° 1211

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur deux processus démocratiques qui viennent récemment d'aboutir en Afrique francophone après des années de dictature soutenues par la France : au Mali et au Niger où de nouvelles autorités cherchent à accomplir des réformes en vue de satisfaire les attentes de la population - santé, éducation, emploi, développement des zones rurales. Ces tentatives d'améliorer la vie quotidienne des populations de ces deux pays parmi les plus pauvres de la planète sont menacées par l'imposition de plans d'ajustement structurels. La France doit agir pour aider ces pays à réussir, condition sine qua non de sauvegarde des acquis démocratiques des deux dernières années. Elle devrait dès à présent prendre des mesures comme : l'annulation de la dette ; le relèvement des prix des matières premières ; ainsi pour le Mali le prix de vente du coton (moins de 400 F CFA/kg) ne couvre même pas le coût de production du kilo de fibre coton et pour le Niger l'uranium qui en raison de l'effondrement des cours a perdu plus de 66 p. 100 de sa valeur en six ans ; la non-ingérence dans les décisions économiques et sociales que les gouvernements souhaitent prendre, en clair la non-conditionnalité de l'assistance. Les prêts ne doivent pas aller uniquement à la relance du secteur public mais avant tout à la satisfaction des besoins de la population. Il lui demande les mesures que le gouvernement français entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

La France a relevé avec satisfaction qu'au Mali puis au Niger une évolution progressive a permis la mise en place d'institutions démocratiques. Comme le sait l'honorable parlementaire, cette évolution a toujours été appuyée par notre pays. Aussi est-il contraire à la vérité de relever que ces développements aboutissent « après des années de dictature soutenues par la France ». S'agissant des plans d'ajustement structurel qui menaceraient les tentatives d'améliorer la vie quotidienne au Mali et au Niger, il y a lieu de relever qu'ils comportent des mesures indispensables au redressement de l'économie de ces pays et au rétablissement des finances publiques de ces États. À terme, la prospérité de ces pays dépend donc du sérieux avec lequel ils pourront appliquer ces plans. Les autorités tant nigériennes que maliennes sont d'ailleurs convaincues de la nécessité impérieuse de cette rigueur et poursuivent avec la France un dialogue constructif à ce sujet. Enfin, l'honorable parlementaire préconise de la part de la France des mesures concernant la dette, le relèvement des prix des matières premières et souhaite que les prêts de la France aillent avant tout à la satisfaction des besoins de la population. Ces orientations sont précisément celles que notre pays met en œuvre vis-à-vis des pays africains les plus pauvres comme le Mali et le Niger. Ainsi, l'aide française permet souvent d'amoindrir les difficultés que peut entraîner, pour les populations, l'application des mesures rigoureuses mais indispensables de redressement économique.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1211

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1408

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2901